

Annexe 5

Proposition des missions possibles d'un animateur de filière AVC et Comité de Coordination régional des AVC (CCAVC)

Proposition des missions possibles d'un animateur de filière AVC et Comité de Coordination régional des AVC (CCAVC)

L'animation des filières est souhaitable. Voici, à titre indicatif, une liste possible de ses missions.

I. L'animation des filières AVC

- Animation de la filière dans toutes ses composantes (structures de soins et médico-sociales, et professionnels de santé) : place importante des paramédicaux et nombreuses (13) spécialités médicales concernées par cette prise en charge
- Cartographie de la filière, diffusion des protocoles de prise en charge des patients intégrant la télémédecine et le centre de référence régional, organisation des réunions de filière, des RCPavc
- Organisation de la permanence des soins au sein de la filière (neurovasculaire, imagerie, cardiologie, ...) et de sa lisibilité (pour le centre 15 et le répertoire opérationnel des ressources)
- Concertation avec les usagers, élaboration de documents de présentation des prises en charge, des établissements membres de la filière,
- Suivi des indicateurs et propositions d'amélioration, analyse des circuits des patients, des séjours longs, des patients hors filières ...
- Formation des personnels, protocoles de recherche.

Ces propositions « idéales » sont très discutées et n'ont pas l'assentiment de tous les acteurs consultés, notamment des ARH qui les trouvent trop « lourdes », avec un risque de mise en place d'une structure administrative « de plus ». C'est aux ARH de déterminer le bon mode de coordination.

II. Les comités de coordination régionaux des AVC

Les CCAVC sont des cellules qualité opérationnelles, qui ont quatre principales missions (proposées par certains membres du Comité de pilotage AVC sur le modèle des réseaux régionaux de cancérologie) :

Mission n°1

Mettre à disposition des médecins et des soignants les référentiels, thésaurus et protocoles validés et actualisés par le réseau régional et mette en place l'audit interne de leur utilisation. Le CCAVC est en charge de la promotion et diffusion d'outils (DVD, CD, ...) de formation, éducation, information.

Mission n°2

Travailler à :

- la mise en œuvre effective de la pluridisciplinarité ;
- la mise en place d'éventuelles RCP, ce qui impliquera un secrétariat et permettra
 - la mise à disposition de fiches RCP,

- la gestion de RCP : enregistrement et/ou présentation du dossier de tous les malades en RCP qu'elle se déroule dans l'établissement ou entre plusieurs établissements,
 - la circulation de l'information médicale : échanges de données et intégration au dossier communiquant préfigurant un dossier spécifique de l'AVC,
 - la réalisation d'audits internes pour vérifier l'enregistrement de tous les dossiers et l'adéquation des dossiers discutés en RCP ;
- la mise place du dispositif d'annonce et de suivi ;
 - la remise à chaque patient du programme personnalisé de soins impliquant les différents professionnels de santé mobilisés.

Mission n°3

Pouvoir informer les patients, les orienter, aider à leur prise de rendez-vous, voire obtenir des informations sur leur dossier médical. Cette fonction pourra aussi évoluer vers un suivi plus individualisé des parcours patients, intégrant les soins de support et les soins à domicile ainsi que la coordination avec les acteurs pour la création et l'animation de réseau.

Mission n°4

Produire des informations sur :

- les données d'activité PMSI,
- les délais d'attente des examens complémentaires,
- le suivi de l'utilisation des thérapeutiques dans le cadre des bonnes pratiques,
- l'accès aux essais cliniques et à l'innovation,
- l'évaluation de la satisfaction des patients et des équipes soignantes.

Ces différents éléments pourraient être formalisés par l'établissement sous forme d'objectifs chiffrés lui permettant de mesurer son évolution.

Un rapport d'activité annuel standardisé pourrait être réalisé et inclus dans un tableau de bord régional de suivi.